



Garde enfants .

Par ChaV1993

Bonjour

Il y a 5 ans j'ai fait un premier jugement avec la mère de mes enfants en garde alternée mon avocat a décidé de lui laisser tout les droit car elle ne travaille pas et moi à cette époque je travailler.

À l'heure actuelle je me retrouve sans travail il y a que la paye de ma compagne qui rentre et le fin de mois son compliquer parfois.

Ensuite pendant 5 ans j'ai essayer d'arranger les choses pour les enfants avec leur maman mais elle es toujours entrain d'agresser pire qu'un pite bull et ça devient lourd à chaque fois qu'elle as les enfants ces message sur message mais pas sur les enfants mais pour ce plaindre et parler que d'argent d'argents et encore d'argents. Je n'es limite pas le droit de parler d'education avec elle car ce lui convient jamais elle laisse notre fils jouer à la console pratiquement plus de 9h et je suis contre mais j'ai pas mon mots a dire. Il y a pas si longtemps elle a ouvertement dit ont enlève pas des enfants a une mère dépressive.

À l'heure actuelle nous allons repasser devant le juge ont passe sans avocat au tribunal elle veux ce battre pour la garde que moi je veux la garde mais un weekend sur deux elle aurais les enfants et en période vacances scolaire.

Avais vous un conseille a me donner pour le jour J ?

Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le plus important c'est de bien justifier vos ressources et vos charges.

Et vos demandes concernant les enfants doivent être justifiées par leur intérêt et non parce que l'autre parent s'en occupe mal.

La situation ne sera pas en votre faveur si la mère prend un avocat et que vous n'en avez pas.

Par ChaV1993

Non elle vient sans avocat aussi. Oui après nous ces pour l'intérêt des enfants simon fait cas car il y a aucune éducation chez elle les enfants font ce qu'il veulent. Ces très compliquer ce genre de situation mais quand la mère de vos enfants vous dit qu'elle ce prive de manger et qu'elle fait que 33 kilo a cause de vous parce que elle n'a pas la pension alimentaire croyais moi que j'ai peur qu'un jour elle tienne plus sur ces jambes.

Par yapasdequoi

Si vous avez peur, il faut signaler le danger au 119.

Ne tardez pas sinon vous serez complice de la maltraitance.

Par Isadore

Bonjour,

Honnêtement, s'il est question de la sécurité de vos enfants, un avocat est un investissement utile.

La règle de base est que chaque parent gère l'éducation des enfants chez lui comme il veut. Si vous alléguiez que la mère délaisse vos enfants, il vous faut des preuves solides. Sinon le juge ne pourra qu'en conclure que vous alimentez le conflit en vous mêlant de ce qui ne vous regarde pas (parce que juridiquement, ce qui se passe chez la mère, sauf danger avéré pour les enfants, ne vous regarde pas).

Il est délicat d'estimer la mère incapable de s'occuper des enfants une semaine sur deux tout en proposant de les lui

laisser pendant la moitié des vacances scolaires. Si elle peut selon vous s'en occuper pendant un mois entier pendant l'été, c'est que la situation n'est pas aussi problématique.

Il faut absolument que votre dossier soit solidement étayé avec des preuves solides et que vos demandes soient cohérentes.

Par yapasdequoi

Même avis :
soit les enfants sont en danger et il faut signaler avec des preuves, et surtout pas continuer en garde partagée ou même classique.
soit c'est juste des médisances qui vont vous porter tort.

Par ChaV1993

De toute façon je suis passer devant un avocat qui sera présent le 6 mars jour du jugement. Et pour le bien être de mes enfants et que pour mes enfants.

Par yapasdequoi

Alors écoutez bien ses conseils et ne parlez pas des sujets qui n'ont pas d'utilité devant le juge.